

Clés de la réussite de l'aménagement des berges dans les Hauts-de-Seine

Keys to successful planning and implementing of the riverbank master plan in the department of Hauts-de-Seine

Frédérique David, Bruno Leménager, Anne Guillon

Conseil Général des Hauts-de-Seine, 61, rue Salvador Allende, 92000 Nanterre
(fdavid@cg92.fr)

RÉSUMÉ

Après une concertation de 2003 à 2005, le Conseil général des Hauts-de-Seine a adopté le « schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges » en 2006. Ce schéma prévoit la réalisation d'aménagements en berges afin de créer une promenade continue de 66 kilomètres : la « promenade bleue », et d'ouvrir la Ville sur le fleuve. Les aménagements sont cofinancés par les villes concernées. La programmation des aménagements répond aux objectifs fixés par le schéma : continuité piétonne, écologique et paysagère. Pour chacune de ces réalisations, l'atteinte de ces objectifs dépend du degré de maîtrise des contraintes propres aux aménagements de berges en milieu urbain dense : les sols, l'entretien, l'hydraulique et la multitude des usages. L'expérience démontre que l'estimation initiale des coûts est multipliée par deux ou trois si ces contraintes ne sont pas bien prises en compte.

ABSTRACT

After a consultation between 2003 and 2005, the Council of the Hauts-de-Seine (Conseil général) adopted in 2006 the "sustainable development and management program of the Seine and its riverbanks". This program plans different projects on the riverbanks in order to create a continuous walk of 66 kilometers: the "blue walk", and to open the city to the river. The facilities are co-financed by the concerned cities. The development plan meets the objectives fixed in the program: pedestrian, ecological and landscaped continuity. For each of these operations, the achievement of the objectives depends on the level of control of the constraints due to works on riverbanks in dense urban areas: soils, maintenance, hydraulics and multitude of uses. The experience proves that the initial cost estimate is multiplied by two or three if these constraints are not well considered.

MOTS CLES

Berges, bilan, concertation, partenariat, prospective.

1 UN SCHEMA POUR ORGANISER L'AMENAGEMENT DE BERGES

La Seine est l'élément structurant de la géographie dans le département des Hauts-de-Seine. Ce territoire est parcouru par la Seine sur 39 kilomètres de long. Plus de la moitié des communes du département sont riveraines du fleuve (17 sur 36 communes).

De 2003 à 2005, le Département a mené une concertation élargie pour établir un schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. Il a été adopté le 24 février 2006 par l'assemblée départementale.

Tout au long du XX^{ème} siècle le développement industriel et urbain a coupé les villes de leur façade fluviale, mettant fin progressivement à leur usage comme lieu de loisirs (activités nautiques et de baignade, guinguettes). En outre, la densité urbaine de l'agglomération parisienne a poussé l'Etat et les collectivités à installer des infrastructures ou des habitations dans des espaces remblayés du lit de la Seine. La plupart des berges de Seine dans le département ont donc été très fortement artificialisées, et aménagées à des fins de circulation automobile ou d'activité industrielle, notamment portuaire.

Le schéma est un document de diagnostic et d'intentions. Dans un contexte de mutation urbaine, de désindustrialisation et d'amélioration du cadre de vie, le département a fixé comme objectif prioritaire la réouverture de la ville sur la Seine et la réappropriation du fleuve par les riverains. Par ce schéma, il s'est porté maître d'ouvrage d'un certain nombre d'aménagements, dans le but de créer une « promenade bleue » continue le long des berges de la Seine. Le schéma comporte d'autres objectifs au-delà de la promenade bleue : l'amélioration de la qualité de l'eau, la protection contre les crues de la Seine, l'aide au développement des activités économiques en relation avec le fleuve, qu'il s'agisse de tourisme ou de transport de marchandises.

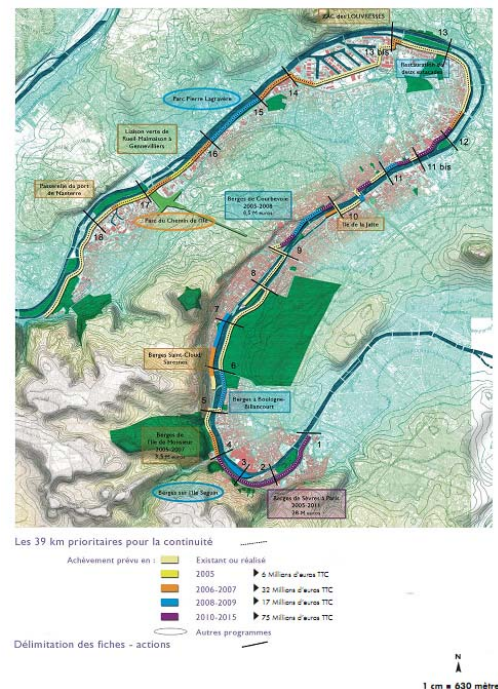
Après 5 ans de mise en œuvre le Département continue d'être une force d'aménagement des berges, en association avec les communes, selon la méthode définie par ce schéma.

2 RESPECTER LES AMBITIONS...

Le schéma a fixé des ambitions précises pour la promenade bleue et une méthode afin de réaliser ses tronçons. Ces ambitions peuvent être présentées sous forme de continuité :

- **continuité écologique.** C'est un objectif qui a été consolidé par les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs aux trames vertes et bleues. Les aménagements de berges sont conçus afin de créer des impacts positifs sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes aériens et aquatiques (frayères, herbiers etc.) ;
- **continuité de parcours piétons comme cyclistes,** objectif repris par le schéma des parcours buissonniers, adopté par l'assemblée départementale le 10 novembre 2006. Il s'agit d'une continuité longitudinale et également latérale, afin de relier la ville au fleuve et les autres promenades « vertes » à la promenade « bleue ». Le développement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est aussi un objectif affiché dès la programmation des aménagements.
- **continuité paysagère :** mise en valeur du paysage, végétalisation des berges, sous l'eau et au-dessus de l'eau.

Chaque aménagement répond à ces ambitions, L'intervention répétée que mène le Département, que ce soit pour réhabiliter des tronçons ou les requalifier, lui permet de mieux prendre en compte les contraintes, communes à ce type de projets. Ces contraintes sont particulièrement illustratives de l'environnement urbain dense parisien.



Programmation pluriannuelle issue du schéma

3 ... ET MAITRISER LES CONTRAINTES LOCALES.

Chaque projet d'aménagement est unique et constitue un tronçon de la promenade bleue. Sous-estimer ces contraintes crée un risque important de déstabilisation voire d'interruption du projet.

Il s'agit des contraintes suivantes :

Pédologiques et géotechniques : les sols pollués sont fréquents, étant donné l'usage industriel généralisé des berges. Les cavités et les risques de grand glissement sont également des situations courantes. Il est important de les rechercher le plus tôt possible dans le projet pour être en mesure d'apprécier correctement le coût réel de l'aménagement.

Foncières : comme tous les projets d'espace public en zone urbaine dense, des missions particulières de négociation avec les propriétaires de domaine sont à prévoir (RFF, VNF, etc.). Deux zones se distinguent nettement dans le département : la Seine amont, de la sortie de Paris à Villeneuve-la-Garenne, constamment bordée de route, présente une emprise foncière entre la route et le fleuve généralement très faible, et la Seine aval présente des opportunités d'aménagement plus en « profondeur ». Ces opportunités ont été exploitées par les parcs départementaux (Chanteraines, Lagravère, Chemin de l'Île), entre lesquels la promenade bleue doit jouer un rôle de liaison bleue. Sur la première zone, la création d'espaces publics qui donnent envie de contempler la Seine, et de s'y divertir, est un investissement particulièrement lourd. Dans ce cas, le Département cherche une synergie avec la requalification de la route départementale riveraine. C'est le cas du projet Vallée Rive Gauche.

D'entretien : le schéma pose le principe de cofinancement par les communes des aménagements effectués sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général et de leur entretien. Cette conditionnalité peut créer un délai entre la conception et la réalisation du projet. Néanmoins elle est un élément indispensable du projet car les gestionnaires du fleuve (VNF, Ports de Paris) exigent une identification claire du futur gestionnaire des aménagements et installations avant tout démarrage de travaux. En effet, en application de la loi du 16 septembre 1807, l'entretien et la gestion des rives sont de la compétence exclusive des propriétaires riverains.

Hydrauliques : les principes de la loi sur l'eau et de la non-perturbation des écoulements du fleuve en cas de crue restreignent très fortement les possibilités d'« avancée » en Seine. Les ouvrages éventuellement créés doivent être transparents en cas de crue.

Issues de la multitude d'usages : des arbitrages et des équilibres peuvent être difficiles à trouver entre les objectifs de fréquentation et la tranquillité que demandent certains écosystèmes. Les objectifs de fréquentation peuvent être abandonnés par endroit afin d'assurer un fonctionnement biologique minimal. Les usages ne sont pas forcément antinomiques et leur cohabitation peut être organisée. Ainsi, sur l'île de la Jatte, à Levallois, l'aménagement de la promenade permet maintenant aux pêcheurs et aux joggeurs de cohabiter sur un espace restreint. Les usages locaux peuvent être les activités nautiques, la pêche, le cyclisme, la randonnée, les bateaux-logements. La présence de bateaux-logements engendre une tendance à la restriction de l'accès aux berges, avec parfois l'installation de clôtures. Le but du schéma d'aménagement des berges est de reconquérir l'espace fluvial. Les bateaux-logements ne doivent pas constituer un obstacle à la promenade sur les berges de la Seine.

4 REUSSIR UN PROJET D'AMENAGEMENT DES BERGES

La réussite dépend souvent de la volonté du gestionnaire d'en assurer l'avenir. Il est nécessaire de prévoir un entretien non destructeur, adapté et régulier. Ainsi la plupart des berges ont été renforcées au début du XX^e siècle, mais faute d'entretien, le risque d'affaissement est important. L'identification d'un gestionnaire, qui saura s'approprier le site, l'entretenir et l'animer, est donc primordiale en début de projet.

Une enquête a été menée auprès des interlocuteurs techniques des communes riveraines. Elle montre que près de la moitié des communes sont satisfaites de l'action du département dans le domaine de l'aménagement et l'autre moitié dans l'attente d'intervention. En effet, la programmation du schéma est loin d'être entièrement mise en œuvre : il reste des tronçons de la promenade bleue à aménager. Le deuxième enseignement est qu'ils trouvent que l'aménagement des tronçons de la promenade bleue se fait trop lentement. Cette lenteur provient de l'ensemble des contraintes spécifiques aux bords de Seine en agglomération dense qui rendent les projets complexes et coûteux. Le schéma prévoyait un coût moyen d'environ 3 300 €/mL, alors que le coût constaté à la fin 2010 est de l'ordre de 8 500 €/mL.